

RCS : AVIGNON Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 00158 Numéro SIREN : 445 341 589 Nom ou dénomination : AMP LOTSCHER
--

Ce dépôt a été enregistré le 20/06/2023 sous le numéro de dépôt 5888

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2022 12			Exercice N-1 30/09/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	3 800	2 978	822	1 582	760-	48. 04-
	Fonds commercial (1)	46 452		46 452	46 452		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	8 175	2 410	5 765	20 184	14 419-	71. 44-
	Installations techniques, matériel et outillage	185 387	140 075	45 312	60 020	14 708-	24. 51-
	Autres immobilisations corporelles	126 159	87 852	38 307	49 449	11 141-	22. 53-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	16 192		16 192	16 192		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	7 500		7 500	10 902	3 402-	31. 21-
	Total II	393 665	233 315	160 350	204 781	44 430-	21. 70-
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	12 898		12 898	7 485	5 413	72. 32
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis	7 888		7 888	41 300	33 412-	80. 90-
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	4 342		4 342		4 342	
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	169 944	12 604	157 339	156 841	498	0. 32
	Autres créances	2 828		2 828	25 440	22 612-	88. 88-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	332 461		332 461	290 380	42 081	14. 49
	Charges constatées d'avance (3)	10 267		10 267	12 764	2 497-	19. 56-
	Total III	540 627	12 604	528 023	534 210	6 188-	1. 16-
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	934 292	245 919	688 373	738 991	50 618-	6. 85-

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		30/09/2022 12	30/09/2021 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)	300 000	90 000	210 000	233. 33
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	9 000	9 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	132 085	335 212	203 126-	60. 60-
	Report à nouveau	2 485	2 485		
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	17 557	15 874	1 683	10. 60
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	461 127	452 570	8 557	1. 89
	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	107 781	145 631	37 851-	25. 99-
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	827	1 589	763-	47. 99-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 786	51 046	260-	0. 51-
	Dettes fiscales et sociales	67 772	87 657	19 885-	22. 69-
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	81	497	417-	83. 73-
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	227 246	286 421	59 175-	20. 66-
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		688 373	738 991	50 618-	6. 85-

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

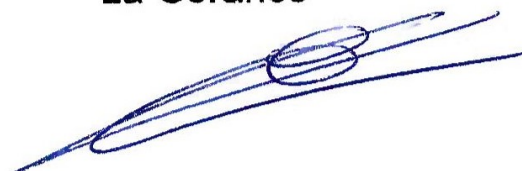
163 807 178 692

ANP LOTSCHER
58 AVENUE DENIS PAPIN

84700 SORGUES

ANNEXE DU 01/10/2021 AU 30/09/2022

Certifié conforme
La Gérance



SECAB

32 AVENUE DU GENERAL DE GAULL

84130 LE PONTET

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Frais de recherche appliquée et de développement	X
Fonds commercial	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Avances ou crédits alloués aux dirigeants	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagement en matière de pensions et retraites	X
--	---

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 688 373.14 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 740 695.57 Euros et dégageant un bénéfice de 17 556.54 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2021 au 30/09/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	7 500	7 500	
Clients douteux ou litigieux	15 125	15 125	
Autres créances clients	154 818	154 818	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 219	1 219	
Débiteurs divers	1 609	1 609	
Charges constatées d'avance	10 267	10 267	
TOTAL	190 538	190 538	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	37	37		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	90 645	27 206	63 440	
Fournisseurs et comptes rattachés	50 786	50 786		
Personnel et comptes rattachés	14 251	14 251		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	20 746	20 746		
Impôts sur les bénéfices	125	125		
Taxe sur la valeur ajoutée	30 642	30 642		
Autres impôts taxes et assimilés	2 007	2 007		
Groupe et associés	827	827		
Autres dettes	81	81		
TOTAL	210 147	146 708	63 440	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	29 935			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	7. 1429	42 000			42 000

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Frais de recherche appliquée et de développement

(PCG Art. 831-2/2.1)

Il s'agit du détail du poste Frais de recherche et de développement au bilan.

Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.

La durée d'amortissement est fonction de la Nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets.

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
FONDS DE COMMERCE			46 452	46 452	
Total			46 452	46 452	

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Avances ou crédits alloués aux dirigeants

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 7
Dettes fiscales et sociales	2 9 8 6 6
Autres dettes	8 1
Total	2 9 9 8 4

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

A M P LOTSCHER
Société à responsabilité limitée
au capital de 300 000 euros
Siège social : 58 avenue Denis Papin Zone Industrielle Fournale
84700 SORGUES
445 341 589 RCS AVIGNON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 1er DECEMBRE 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2022

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2022 s'élevant à 17 557,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	17 557,00 euros
------------------------	-----------------

Un prélèvement sur les réserves

- sur le compte "autres réserves"	12 443,00 euros
-----------------------------------	-----------------

Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	30 000,00 euros
---	-----------------

A titre de dividendes aux associés	30 000,00 euros
------------------------------------	-----------------

Un prélèvement sur les réserves

- sur le compte "autres réserves"	21 000,00 euros
-----------------------------------	-----------------

Affecté en totalité au compte « réserve légale »

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 461 127,00 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 30000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Les modalités de mise en paiement du dividende seraient fixées par la gérance.

Nous vous informons que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à

PL

un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

Exercice clos le 30/09/2021 : 9000 euros, dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 9000 euros

Exercice clos le 30/09/2020 : NEANT

Exercice clos le 30/09/2019 : 9000 euros, dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 9000 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 1er DECEMBRE 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

